

**Sujet :** Observations enquête publique unique commune de Cadenet

**De :** sabine debit <sabine\_debit@yahoo.fr>

**Date :** 28/03/2024, 22:39

**Pour :** "js.ce84@outlook.com" <js.ce84@outlook.com>

Bonsoir

Veillez trouver ci-dessous mes observations concernant l'enquête publique relative à la modification du PLU de Cadenet.

Concernant le point n°1 relatif à l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUe destinée à accueillir et regrouper les locaux techniques municipaux sur un seul site, je souhaiterais émettre plusieurs objections :

- Tout d'abord, comme relevé par le PNR du Luberon et la Chambre d'agriculture du Vaucluse, ce projet va conduire à une consommation de terres agricoles de grande valeur et irrigables, néfaste à la biodiversité. Pourtant, le besoin d'augmenter l'autonomie alimentaire de notre territoire est très fort ! L'étude du potentiel nourricier du territoire, réalisée en 2019 par le PNR du Luberon, montre d'ailleurs que Cadenet est actuellement déficitaire en terres agricoles par rapport aux besoins alimentaires de sa population. Conjugué à la décision en juin 2023 de louer à la société de chasse 12 ha de terres agricoles appartenant à la commune avec exclusion de toute activité agricoles, cela interroge sur la réelle volonté de la mairie de soutenir l'agriculture telle qu'elle l'affiche pourtant.

- Le point 1 va conduire à l'artificialisation et imperméabilisation de 5000m<sup>2</sup>. A raison d'un débit de pluie de l'ordre de 10L/s/ha en moyenne en zone méditerranéenne, c'est, sur 5000m<sup>2</sup>, près de 430m<sup>3</sup> d'eau/jour de pluie qui ne pourront plus s'infiltrer ! D'où un risque accru d'inondation sur les surfaces voisines. Ce projet ne prend pas en compte les besoins impératifs de désimpéméabilisation des villages. Les graves inondations vécues cet hiver dans le nord du pays ne servent-elles pas de leçon ?

- Ce projet aura un impact paysager fort car il sera extrêmement visible depuis le château de Cadenet, site touristique très important, qui a une vue large sur toute la vallée de la Durance et qui fait un des attraits importants de Cadenet. Déjà, les immeubles situés rue de Dien Bien Phu forment une vraie verrue, qui sera accentuée par le projet. Même si l'intégration paysagère prévue mentionne l'implantation d'arbres de haute tige, ils ne seront jamais assez grands pour cacher cette zone artificialisée et ces bâtiments depuis le château de Cadenet. Ce sera donc préjudiciable pour les habitants et pour les touristes

- De plus, l'arrivée des personnes clientes du camping se ferait en passant au milieu d'une zone artificialisée de bâtiments de zone d'activité/technique, cela n'est pas très engageant...

- L'implantation des services techniques sur une zone excentrée du centre-ville telle que prévu dans le projet 1 va conduire à une augmentation des trajets des camions des services techniques entre la plaine et le centre-ville, qui est leur lieu majoritaire d'intervention. Cela va donc impliquer une augmentation du trafic de gros véhicules sur l'avenue Philippe de Girard, qui est une des voies d'accès y compris par les piétons, au centre-ville. Cela va provoquer une augmentation de nuisances (bruite, pollution..) pour les riverains de cette rue. Leur avis n'a pas été sollicité d'ailleurs.

Une solution de remplacement au projet 1, pour répondre aux besoins d'agrandissement et de centralisation des services techniques serait de faire ce projet sur une parcelle actuellement non bâtie, à proximité du site principal des services techniques, chemin des Rougettes, au sein de l'enveloppe urbaine existante. Il s'agit de la parcelle AM159, d'une superficie de 3390m<sup>2</sup>, chemin des Rougettes. Elle permettrait une réorganisation sur le site principal et couvrirait une part non négligeable des besoins de surface demandés. Elle serait cohérente avec les objectifs de limitation de consommation d'espaces agricoles par densification des espaces urbains.

Enfin, au vu des enjeux sur les zones agricoles et sur la biodiversité, suite aux études environnementales ayant conduit à l'abandon de l'extension de la ZA des Meillères, la zone concernées par le point 1 aurait dû être reclassée en zone Agricole. La modification actuelle du PLU devrait donc faire ce reclassement en zone Agricole.

Merci de prendre ces considérations dans l'enquête publique

Bien à vous

**Sabine DEBIT**

tel : 06 26 26 19 76 / 04 86 85 52 05

550 chemin de Francone

84160 CADENET

sabine\_debit@yahoo.fr